



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**CCAS DE CHAMBERY**

Département de la Savoie

**DECISION DE LA VICE-PRESIDENTE N° DDVP-2026-30**

En application de l'article R123-21  
du Code de l'Action Sociale et des Familles

**CONVENTION  
PRESTATIONS PHARMACEUTIQUES**

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu la délibération n°1.5 du 31 mai 2024 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au Président  
et à la Vice-Présidente,

Considérant la nécessité de dispenser des médicaments aux résidents des EHPAD,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

De conclure avec la Pharmacie des Hauts, une convention d'organisation et de continuité de la délivrance des prestations pharmaceutiques, pour les résidents de l'EHPAD Corolle. Cette convention est conclue pour une durée de 6 mois.

**ARTICLE 2° :**

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

**ARTICLE 3 :**

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le

**20 MARS 2026**

La Vice-Présidente du CCAS



Christelle FAVETTA SIEYES

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DDVP-2026-30 PHARMACIE HAUTS CONVENTION PRESTATIONS PHARMACEUTIQUES COROLLE

Date de transmission de l'acte : 24/03/2026

Date de réception de l'accusé de  
réception : 24/03/2026

Numéro de l'acte : 26\_01062 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 073-267310050-20260320-26\_01062-CC

Date de décision : 20/03/2026

Acte transmis par : Claudia DI CICCIO

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats  
1.4.2. Convention et avenant (document contractuel)  
1.4.2.3. Autres